

# UN CATÉCHISME FRANÇAIS AU SERVICE DE LA RÉVOLUTION

— UN POÈME À LA RAISON  
ET À L'ÊTRE SUPRÊME —

“Désormais la Sainte Raison  
Fera notre religion  
Ah plus de superstitions  
Ni prêtres fainéants  
Nourris à nos dépens.” (1)

Une des figures les plus emblématiques du processus révolutionnaire français fut l'Abbé Grégoire qui a traversé toute la bourrasque depuis les États Généraux et a survécu à la Terreur. Il commença sa lutte révolutionnaire en chantant en procession avec les trois Ordres réunis le "*Veni Creator*", pour demander au Saint Esprit de planer sur eux afin que tous trouvent les meilleures solutions politiques pour une France en crise économique et morale. Il mourut en 1831 en marmottant l'hymne *Urbs Jerusalem beata* (2). Son cycle biographique de révolutionnaire et d'homme de foi résume en quelque sorte tout le cycle de la Révolution Française même sous Napoléon et en manifeste la terrible équivoque. Homme des Lumières, il a lutté pour la liberté, pour l'égalité des hommes et des races, pour le total progrès humain qu'il trouvait impossible sans le concours de la Religion. Pour lui, une République sans religion était inconcevable. Ses points de vue, pourtant, se sont avérés inapplicables au fil des dix années de Révolution. Avec la Religion, la Révolution serait impossible. Il fallait donc la supprimer. Les historiens contemporains de la Révolution comme Bernard Labrousse de Beauregard (3) et Barruel (4) ne cachaient pas que la Révolution fut surtout un phénomène culturel et religieux, oeuvre d'énergumènes athées et libertains, héritiers de l'esprit satanique des Lumières qui voudraient dissoudre à la fois et dans la même démarche les fondements sacrés du Trône et de l'Église. Le livre **Le Mouvement religieux à Paris pendant la Révolution (1789-1801)** trace les lignes essentielles de cette révolution religieuse, équivoquée au départ. La Révolution de France fut, de prime abord, une révolution dans l'Église, avec l'Église au début et contre l'Église à partir de l'An II. L'Église était dans l'État et l'État n'était pas dans l'Église, mais étant donné les liens séculaires entre la féodalité et la chrétienté, séparer, fût-il du point de vue méthodologique, les deux pouvoirs, organiquement et juridiquement unis (si nombreuses qu'aient été les querelles historiques entre le Trône et l'Autel), c'était à l'époque une affaire inimaginable pour la plupart

des français qui réalisaient que le mariage politique et religieux était indissoluble. Les assises de ce double pouvoir étaient théologiques et selon, la théorie du droit divin, elles correspondraient au degré maximal de la perfectibilité sociale et morale. Bref, Dieu serait monarchique dans son essence et dans sa manifestation la plus visible — son Église ayant pour sommet le souverain Pontife romain, et l'Empereur ou le Roi. Or la Constitution Civile du Clergé, excellent échantillon du vieux gallicanisme français, n'était ni hérétique ni même volontairement schismatique. Mirabeau soulevait à l'époque, avec beaucoup d'entrain, la question de la possibilité de réformation des vieilles structures ecclésiastiques et observant le phénomène du processus religieux en marche, apostrophait:

*“Ainsi, nous n'aurions pu briser les chaînes de notre servitude sans secouer le joug de la foi?... Non; la liberté est loin de vous prescrire un si impraticable sacrifice ... regardez cette Église de France dont les fondements s'enlacent et se perdent dans ceux de l'empire lui-même; voyez comme elle se régénère avec lui, et comme la liberté, qui vient du ciel aussi bien que notre foi, semble montrer en elle la compagne de son éternité et de sa divinité! Voyez comme ces deux filles de la raison souveraine s'unissent pour développer et remplir toute la perfectibilité de votre sublime nature et pour combler votre besoin d'exister avec gloire et d'exister toujours” (6).*

Flirt trompeur de la part de Mirabeau qui, paraît-il, dans les contradictions permanentes de cette Révolution, aurait affirmé quelque part: “Vous n'aboutirez à rien si vous ne déchristianisez pas la Révolution” (7)? La Révolution Française fut, par conséquent, refusée par le Roi et par le pape Pie VI, lequel le 29 mai 1790, lors d'un consistoire, condamna officiellement, quoique secrètement, les maximes présentes dans la Déclaration des Droits sur la liberté et l'égalité, qui étaient, pourtant, dans son ensemble, d'inspiration chrétienne. Ce fut donc cette opposition systématique de la Royauté et de la papauté à la Constitution qui a fait pousser le principe de la souveraineté populaire laquelle finirait par provoquer la chute de la monarchie et déterminer malgré elle la rupture violente avec l'Église de Rome. Pour remplacer la première, on proclama la République, annoncée comme elixir politique pour tous les maux économiques, sociaux et religieux dont souffrait la France. Pie VI mit aussi en garde, bien que trop tard, Louis XVI sur les dangers de la Constitution Civile du Clergé, mais les deux ensemble n'ont pas pu empêcher le mouvement accéléré de la Révolution et le découpage en deux de “la fille aînée de l'Église”. Les jureurs constitutionnels

et les non-jureurs, réfractaires, n'étaient pas nécessairement pour ou contre la Révolution en tant que phénomène économique en marche après les pluies et les inondations de 87, la sécheresse et la grêle du 13 juillet 88 qui a ravagé tout l'Ouest de la France et a anéanti la moisson de l'été 88, inscrivant par là le cycle révolutionnaire dans un cycle économique indéniable, portant au paroxysme les tensions sociales existantes (8). Parmi lesquelles, et non moins importantes, celles du haut et du bas clergé dont témoignent longuement les cahiers de doléances. Les changements de mentalité ne se font jamais au même rythme d'une révolution politique et juridique. Un exemple des difficultés insurmontables de cette Révolution, au début réformatrice et par la suite totalitaire: le 2 mars 1791 le maire de Paris, Bailly, un radical, signait et faisait annoncer à son de trompe que pendant le carême il serait permis d'exposer des oeufs dans sa municipalité, mais après avoir obtenu une autorisation préalable de la part de l'Église (9). La cohabitation de cette part de l'Église qui refusait la Constitution et de celle qui la prônait comme condition première du progrès social et politique, provoqua un choc violent de mentalités et déchira la France, en créant les conditions idéales pour que les vrais ennemis du catholicisme puissent l'attaquer de partout. L'Église constitutionnelle aurait bien pu se transformer en une nouvelle branche du protestantisme à l'instar d'autres querelles politico-religieuses européennes entre les princes et les Papes. En effet, la réaction la plus farouche à la marche civique de la Révolution surgissait de la part de cette Église française en état de schisme. Étant donné son ancien gallicanisme, elle se voulait, plus que jamais, catholique et romaine, dans un effort désespéré de survie dans l'ouragan de la persécution aux non-jureurs:

*"Une foi tu professeras  
celle de Rome uniquement. /.../  
Des Intrus tu rejetteras /.../  
Messes, Sermons également. /.../  
Ces maximes enseigneras  
À tes enfants soigneusement "* (10).

Le schisme avec Rome était inévitable même si la Constitution Civile du Clergé ne contenait rien d'hérétique. Elle essayait de réformer l'Église, en poussant trop loin les principes gallicans, mais ayant le souci de ne pas toucher aux dogmes.

Elle n'osa même pas proposer la séparation de l'Église et de l'État — ce qui, une fois acquis, aurait évité maintes confusions pour l'avenir de la Révolution. L'ultramontanisme avait cependant ses atouts. Le **Petit catéchisme national et impartial à l'usage des bons citoyens**, publié en

1791, considérait que l'Assemblée était le fléau dont Dieu se servait pour punir les iniquités de la nation:

*“ Or le peuple, en général, sauf un très petit nombre d'exceptions, a péché par une orgueilleuse incrédulité, qui est le fruit de la philosophie moderne; il a péché en adoptant le système de la tolérance, et par l'accueil qu'il fait aux productions impies de nos insensés philosophes; il est donc juste qu'il soit écrasé par cette abominable philosophie dont il a fait son idole, ainsi que par cette Assemblée soi-disant nationale, qui n'est autre chose que l'aéropage des philosophes et la Synagogue de Satan” (11).*

La Constitution Civile du Clergé, en dernière instance, finissait par consacrer l'inséparabilité du Trône et de l'Autel lorsqu'elle s'engageait à protéger le clergé catholique, en faisant de ses prêtres des salariés de l'État, et en excluant de cette protection officielle les protestants et les juifs. Elle créait ainsi une situation de privilège incompatible avec la lettre et l'esprit révolutionnaire du moment. C'est vrai que la Constitution Civile du Clergé ne reconnaissait au pape qu'une primauté honorifique embarrassante, mais ce fut l'Église, et non l'État révolutionnaire, qui se mit en état de schisme pour freiner la marche des événements politiques, sociaux et économiques. La seule chance de survie de la Révolution serait donc l'inévitable et difficilement conçue séparation totale du pouvoir ecclésiastique et civil. Le principe selon lequel l'Église est dans l'État, mais que l'État n'est pas dans l'Église devint de plus belle présent aux esprits éclairés. La sauvegarde des principes et des maximes révolutionnaires imposait dès lors que la protection offerte et opiniâtrement refusée se transformerait vite en haine envers l'Église romaine, considérée comme ennemie des réformes qui la conduiraient à la pureté de l'Église primitive caractérisée par la solidarité fraternelle de tous ses croyants.

De la Grande Peur à la Terreur ce ne fut qu'un seuil vite franchi. Le régicide ouvrit les portes à la République, hostile à l'Église dans la mesure où elle était la charpente de la monarchie et hostilisait elle aussi l'État révolutionnaire. L'Église fidèle à Rome et au Roi fut par conséquent persécutée, agissant en cachette dans son pays ou en exil. Le clergé constitutionnel, lui, fidèle au message évangélique de la fraternité, aurait bien voulu éviter les excès évidents d'une Révolution incontrôlable, sans pour autant renoncer aux signes politiques prometteurs d'un temps nouveau et d'un nouvel ordre social, modèle à exporter dans d'autres pays catholiques, de façon à réussir une sorte de régénération universelle. Mais les 'patriotes', fussent-ils catholiques au athées, comprirent assez vite (et on ne pourra

nier la force de leur logique!) que la Révolution totale ne serait pas possible avec l'Église et qu'il faudrait la faire contre l'Église. Les philosophes déistes ou théistes l'avaient déjà prévu. Pour la plupart des philosophes des Lumières, Voltaire en tête, un État athée serait la pire des positions religieuses dans cette recherche convulsive du progrès et du bonheur individuel et collectif. Le fanatisme de l'Ancien Régime (cet "infâme" que Voltaire aurait voulu écraser) ne pourrait être remplacé par un autre type d'intolérance religieuse suscitée par l'État, qui dénierait d'ailleurs le droit fondamental de liberté religieuse consacré par l'Assemblée révolutionnaire. Sans un fondement éthique et métaphysique, tout le pouvoir de l'État, même s'il jaillissait de la souveraineté populaire, perdrait son échelle de valeurs morales et s'estomperait dans la plus dangereuse des anarchies. Bref, il faudrait à la République une religion modératrice, après la tentative violente de la suppression du catholicisme. À la République donc de créer sa religion à elle. On assiste par la suite à des efforts plus ou moins frustrés selon le moment, les régions d'évacuation du sacré de la liturgie traditionnelle des églises implantées en France et de création de nouveaux rites et de nouveaux mythes qui puissent remplir ce vide béant laissé par l'Église catholique, exilée ou souterraine. Ce fut l'onde déchristianisatrice, négative et positive dont parlent les auteurs des livres *La pique et la croix* et *La Révolution contre L'Église — De la Raison à l'Être Suprême*. Les innombrables contradictions où se trouvait piégé le clergé constitutionnel ont poussé un nombre considérable de prêtres, de religieux et de religieuses à l'abandon de leurs charges ou de leurs vœux. On estime à environ 20 000, soit 15%, le chiffre d'abdicataires (13). La fermeture des églises et les manifestations d'iconoclasme se multiplient partout. La suppression des Ordres religieux avait passé comme un raz de marée sur la France. L'ouvrage de soeur Marie de la Trinité Kervingat, *Des Moniales face à la Révolution Française* en dit assez. Jean Dumont, dans *La Révolution Française ou les prodiges du sacrilège* (13), complète le cadre, malgré son style polémique et apologétique, en la voyant comme "une révolution antipopulaire assoiffée de sacrilège". La pique se proposait de remplacer la croix. Les patriotes aux affres du catholicisme décidèrent de supprimer le symbole majeur du christianisme: la croix. Elle représentait pour eux une religion de la souffrance, inutilement tragique et masochiste. La révolution républicaine, complètement égarée dans son labyrinthe de contradictions sociales et politiques, a essayé d'éliminer les symboles de ce tragique chrétien à première vue incompatible avec l'idée du bonheur si chère à l'*Encyclopédie* et aux citoyens, parce que la Révolution a éliminé par son pragmatisme rationaliste les mystères eschatologiques. Ils proclamèrent que la raison, la science et l'industrie, en un mot, le progrès, conduiraient la société à un état de tolérance et d'équilibre, principe de la régénération universelle.

Plusieurs siècles de domaine féodal et catholique n'avaient pas procuré ce progrès. Le moment était arrivé de croire définitivement au triomphe du rationalisme sur le mysticisme et de faire remplacer les religions révélées par la raison et la science. On comprend donc dans ce contexte politique et socio-religieux le surgissement du culte de la Raison. De l'éblouissement au sacre ce ne fut qu'un pas. Ces cultes révolutionnaires républicains en général n'osèrent évacuer la divinité de l'histoire "in fieri", ce qui prouve qu'ils se rangeaient davantage sous la bannière de Voltaire que de Diderot, matérialiste et athée.

La triade révolutionnaire liberté, égalité, fraternité, était en soi chrétienne, quoique l'État ne puisse décréter la fraternité, parce qu'elle relève du charisme et non de la loi (14). Aucun gouvernement ne peut légiférer que les citoyens sont tous frères. La fraternité résulte d'un vœu communautaire où tous les membres s'engagent à devenir frères d'esprit. C'est pourquoi la fraternité révolutionnaire fut un mot d'ordre tardif et inconséquent. Plus que jamais, s'imposait la distinction rationaliste entre le sacré et le profane, le civil et le religieux, qui devraient correspondre à deux ordres de grandeur sociologique, sans que l'un puisse étouffer l'autre, sans que l'ecclésiastique écrase dans l'oeuf le fort courant d'émancipation civile que ce siècle a transformé en torrent irrésistible au moment de la Terreur. Et la preuve en est que, sans Église et contre l'Église, les patriotes n'ont cessé d'inventer de nouveaux cultes pour sauver la Révolution civile, tant ils étaient convaincus de la nécessité d'une religion, non pas opium du peuple, mais garantie éthique d'une nouvelle réorganisation juridique et administrative de l'État. La fête de l'an II, en même temps qu'elle ne se contente pas d'évacuer les cérémonies et les croyances traditionnelles, s'efforce de lancer les fondements de nouvelles célébrations. Lorsque Fréron en mission à Marseille, en 1793, veut instaurer le culte décadaire, il se justifie en ces termes:

*"Considérant la nécessité de remplacer par des fêtes nationales dignes de la majesté du peuple français et de ses hautes destinées, les cérémonies puériles d'un culte qui, rétrécissant les âmes et les façonnant à l'esclavage, servait de pierre angulaire au trône des despotes écroulé sous nos mains vertueusement régicides, arrêtent que..."*  
(15)

Les révolutionnaires durent aller beaucoup plus loin. Ne leur suffisant pas d'éliminer la croix en tant que symbole d'une religion qui, à leurs yeux, avait desservi le peuple le soumettant docilement à l'esclavage pendant de longs siècles, ils firent un pas en avant en supprimant le calendrier grégorien qu'ils remplacèrent par un temps zéro qui marquerait une nouvelle étape

de la marche de l'humanité vers son émancipation d'une religion qui, tout au long des siècles aurait desservi les causes du peuple, qui, en France avait secoué le joug de la servitude. La culture grecque et latine antérieures au christianisme fournissaient à cette mutation culturelle et culturelle des éléments sans doute plus dangereux que la suppression de la dîme et ou d'autres droits féodaux. L'arbre de la liberté, si cultivé dans toute la France, aurait bien pu succéder à la croix; le culte des martyrs de la liberté voulut substituer ou faire oublier l'ancien martyrologe chrétien. Mais le vide ontologique creusé par cette vague déchristianisatrice spectaculaire, pas nécessairement profonde au niveau des masses, ne pouvait pas être compensé par tant d'éléments disparates d'un culte civique sans homogénéité. Il aurait fallu lui trouver un substrat philosophique crédible. Le culte de la Raison en est un échantillon important. Le XVIIIe siècle se présentait comme le sommet de la philosophie rationaliste par opposition aux lumières divines de la Révélation. Le culte de la Raison fut facile à créer, avec ses temples et sa déesse incarnée dans une femme. Le 20 brumaire an II eut lieu à Notre-Dame la fête de la Raison qui servirait de modèle aux provinces françaises. Il conviendra de rappeler que la Convention a décrété que le corps de Descartes serait transféré au Panthéon, sacralisant ainsi le symbole par excellence du rationalisme qui serait le trait essentiel de ce qu'on a appelé à juste titre "l'esprit français". Il s'agissait d'un culte très vague et intellectuel pour les masses auxquelles il faut une religion sensible, ritualisée dans des manifestations extérieures. Le refrain qui scande les couplets chantés par un clubiste de La Châtre à l'occasion de la fête de la Raison:

*"Effaçons jusqu'à la trace  
Du joug superstitieux  
La raison en prend place  
La raison nous vient des cieux."* (16)

résume l'ambiguïté de ce culte cérébral. Le dernier vers qui indique la source céleste de la raison toute-puissante est une maladresse idéologique du poète incapable de se libérer des entraves de l'imaginaire catholique. Mais le dernier but de ce culte était l'abandon de l'irrationalisme qui légitime les croyances religieuses considérées par ce poète patriote comme des superstitions à éliminer dans la mesure où elles étaient la source de tout fanatisme du temps et de l'espace liturgiques du catholicisme. Il proposait une toponymie qui évoquait les grands héros de la Révolution et les grands événements et personnages de la culture gréco-latine. La mascarade anti-religieuse de la Section de l'Unité du 30 brumaire à la Convention était une arme à double tranchant: elle paraît cueillir des résultats contraires à ceux qu'elle prétendait. La déclaration de Milhau à Béziers ne représentait

sûrement pas le sentiment collectif du peuple français désorienté dans toutes ces contradictions révolutionnaires, mais toujours très attaché à l'idée de surnaturel:

*"Toute religion révélée est une convention purement humaine, une imposture dans son principe, un tissu de superstitions dans ses effets" (17).*

Comme ce culte ne relevait pas du surnaturel, il eut une durée assez courte. Considérer la liberté et l'égalité comme les seules divinités capables de mériter nos hommages et de transformer la Constitution Française dans le seul évangile régénérateur de la France et du monde, transformer les tombeaux des martyrs de la République en lieux de pèlerinages, c'est vraiment peu de chose lorsqu'on compare ce culte nouveau-né aux vieilles et profondes racines du christianisme, système cohérent et totalisant de la vie de l'homme en société. Le culte de la Raison illustre un courant d'athéisme philosophique qui ne représenterait pas les grandes lignes des philosophes du XVIIIe siècle. Robespierre était bien conscient de tous ces dangereux écarts et pour sauver la Révolution agonisante lui imprima une nouvelle orientation religieuse. Aux Jacobins, il prononça un discours sur la liberté des cultes avec sa vigueur rhétorique habituelle:

*"Le fanatisme est un animal féroce et capricieux; il fuyait devant la raison, poursuivez-le avec de grands cris, il retournera sur ses pas... L'athéisme est aristocratique, l'idée d'un grand être qui veille sur l'innocence opprimée et qui punit le crime triomphant est toute populaire." (18)*

Si le culte de l'Être Suprême prolonge ou non le culte de la Raison est une question très polémique. Pour nous, il s'agit plus d'une question de degré que de nature. Mais qu'on le veuille ou non, le culte de La Raison dans ce contexte socio-politique n'était qu'une forme larvée d'un athéisme à long terme. La création de nouveaux dieux acceptés par la foule conservatrice ou révolutionnaire ne semblait pas vraisemblable. Les mythes ne s'imposent pas par décret, vu qu'ils correspondent à une longue et lente élaboration collective.

Toujours est-il que plusieurs leaders révolutionnaires (et on ne peut pas déterminer où commence et finit la sincérité de leurs aveux) n'ont cessé de répéter leurs protestations contre l'athéisme plus ou moins diffusé. Le discours de Danton à la Convention est une pièce exemplaire dans cet enjeu:

*"Nous n'avons pas voulu anéantir le règne de la superstition pour établir le règne de l'athéisme" (19)*



Le message est d'une clarté foudroyante. D'ailleurs, il faudra le rappeler, Anacharsis Cloots fut exclu du Club des Jacobins, comme riche, étranger et *athée*. Robespierre revint aussi sur cette idée de Danton, le 5 nivôse:

*"Le fanatique couvert de scapulaires et le fanatique qui prêche l'athéisme ont entre eux beaucoup de rapports". (20)*

Le vandalisme sous-jacent à l'iconoclastie des vieux signes du catholicisme a mérité une véhémence protestation de la part de l'Abbé Grégoire. Et dans cet état fébrile de la Révolution le plus souvent marquée par des précipitations d'ordre religieux, le 18 floréal, Robespierre extermina par décret le culte de la Raison et dans un rapport à la Convention sur les principes de morale politique qui doivent la guider, détermina comme pontife:

*"L'idée de l'Être Suprême et de l'Immortalité de l'âme est un rapport continu à la justice. Elle est donc sociale et républicaine" (21).*

Et la Convention a fini par décréter:

*"le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et de l'Immortalité de l'âme" (22)*

La dimension surnaturelle et métaphysique était par là introduite dans la révolution religieuse en cours. Nous sommes donc enclin à nous situer dans la controverse d'Aulard et Mathiez au sujet du relais du culte de la Raison par le culte de l'Être Suprême du côté de Michel Vovelle. À son avis, le culte de la Raison associé au décadi, aux fêtes des martyrs de la Liberté eut une implantation inégale sur le terrain et fut le résultat d'un mouvement à la fois spontané et assumé ou même imposé par les autorités en place, se déroulant sur 10 mois, au total. En effet, le culte de l'Être Suprême eut une durée encore plus courte, trois mois en tout.

Il fut imposé d'en haut et d'une façon brutale mais eut un accueil massif (23), dans la mesure où l'expression "Être Suprême" recouvrait une ancienne désignation théologique bien antérieure à sa proclamation révolutionnaire. En plus, la reconnaissance de l'immortalité de l'âme, réintérait ce nouveau culte dans une des grandes angoisses collectives de la pensée religieuse de l'époque. Mais, à la rigueur, le culte terroriste de l'Être Suprême, avec une distribution géographique qui ne recouvrait pas tout à fait celle du culte de la Raison, finissait par accepter le concept de

providence divine agissant sur l'histoire des hommes, et l'approchait du culte religieux traditionnel. Au sommet de ses contradictions violemment étouffées par l'insatiable guillotine, ce culte fut, cependant, la plus grande illusion de la Convention. Sylvain Maréchal, littérateur libertin, avait fait circuler sur le 14 juillet un poème que nous ne saurions nous passer de citer ici :

— *“Eh non! peuple imbécile,  
Tes piques ont tout fait. Des vingt siècles d'airan  
Le joug pesait sur toi. Tu t'es levé! Soudain  
Les despotes ont fui. Ni ton Dieu ni ses prêtres  
N'avaient osé jamais lutter contre tes maîtres.  
Ton Dieu laissait en paix exister les tyrans.  
Ses prêtres, bas flatteurs, leur présentaient l'encens.  
Peuple! connais ta force et fais tout par toi-même;  
Tu peux tout! N'attends rien de cet Être-suprême  
Qui servit trop longtemps d'asile aux scélérats.  
Peuple! Oppose à tes rois, non un dieu, mais ton bras...”(24)*

Le portrait tracé était impitoyable. Avec Dieu et sous sa protection providentielle, le crime et l'injustice ont proliféré, et le peuple en était la grande victime. La religion catholique face à la subversion du régime féodal et au combat pour la liberté et l'égalité était accusée d'avoir été un débrayeur aux Etats Généraux, mais de tenir en bride la Révolution dès qu'elle se mit à dépasser son plan au début purement réformateur. Maintenant, les droits de l'homme et du citoyen proclamés et devenus code social et politique de référence universelle, l'Église (jugée dans les vers cités ci-dessus d'une façon légère et sommaire) faisait ses prêtres parler surtout de devoirs du peuple. La théologie du XVIIIe paraissait en effet ignorer les droits de l'homme. Et pourtant l'évêque de Bordeaux, Champion de Cicé, et Boisgelin, évêque d'Aix, ont activement participé à la discussion et à la mise en forme des articles du nouveau code des droits de l'homme et du citoyen, sans opposition formelle. Mais un historien contemporain de la Révolution et un de ses ennemis les plus acharnés, Beauregard, considéra tous ses articles comme “apophetèmes” inutiles. Mais lorsque l'Église se vit sous la menace de l'exil, de la prison et de la guillotine, elle a miné le terrain de la République utopique, violente et anthropophage. Cette Révolution bourgeoise aurait très peu de chances de s'établir sur le culte de la Raison ou de l'Être Suprême. Ce furent les bourgeois installés dans l'idée de la propriété comme droit sacré qui ont essayé de freiner le déroulement démocratique terroriste de la Révolution. Pourtant, l'affirmation péremptoire de la dignification des valeurs civiques en tant que telles, sans rapport à la religion, ne suffisait pas non plus à la rendre solide. La contre-révolution monarchique et

catholique menaçait de partout. La suppression du budget du culte et la séparation de fait de l'Église et de l'État le 2e sans-culottide de l'An II et sa confirmation le 3 ventôse de l'an III témoignent d'une prise de conscience parfaitement clairé du chemin que la Révolution avait faite et ferait après le 10 thermidor. Les dirigeants des dernières années de la Révolution n'ont pas été capables non plus d'imaginer de nouvelles solutions pour le problème religieux. Ils insistèrent quand-même sur les fêtes de la religion républicaine; celles de la fondation de la République, de la jeunesse, des époux, de la reconnaissance, de l'agriculture, de la liberté, de la souveraineté du peuple, de la mort de Louis XVI et des héros morts pour la Révolution. Le culte décadaire subsistait encore, bien que d'une façon résiduelle, et le Concordat finirait par lui donner le coup de grâce. Il conviendrait peut-être d'isoler dans ce vaste processus religieux la théophilanthropie qui eut pour base le **Manuel des théoanthropophiles**, du libraire Chemin, qui conseillait une religion simple et naturelle, qui récupérerait d'ailleurs l'idée de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme préconisée par Robespierre. Ce culte eut très peu de fidèles, lesquels célébrèrent leurs premières cérémonies en 1797, et trouva dans certains membres du Directoire quelques appuis importants. Les théoanthropophiles devinrent les théophilantropes. Ils ont célébré leur culte dans certaines églises de Paris, les partageant avec le clergé catholique dans une drôle de cohabitation souvent conflictuelle. Les auteurs de *La pique et la croix* rapportent qu'à Notre-Dame de Paris les catholiques abandonnèrent le chœur aux théophilantropes et décidèrent de ne plus se servir de l'orgue utilisé par leurs concurrents. Ce culte eut 19 temples dans Paris et se répandit aussi en province.

Après le coup d'État de brumaire, les théophilantropes ont été réduits à un petit nombre et leurs partisans prirent le nom "Amis de la religion naturelle". Bonaparte les a exclus des édifices nationaux en 1801.

Nous avons survolé les principaux problèmes et cultes engendrés par le processus révolutionnaire civil qui voulut inventer une religion pour le peuple. Tous ces cultes se sont vite révélés incapables de s'imposer à la mentalité religieuse ancestrale française d'inspiration chrétienne. Ils eurent des adeptes fervents et sincères comme dans le culte catholique majoritaire. Ils connurent aussi des martyrs, victimes de la contre-révolution. Ils voulaient démontrer par un effort de laïcisation totale que le théologisme, dans les pays éclairés, était épuisé comme forme civilisatrice. Les patriotes fidèles aux cultes civiques prétendirent dans un dernier temps éliminer tout court le catholicisme romain et constitutionnel qui empêchait, au nom de la religion, la Révolution sociale et politique d'atteindre ses buts libertaires et égalitaires dans un jeu de massacre entre la tolérance et l'intolérantisme, selon les spasmes de la convulsion politique. On reconnaîtra que les vagues références à l'immortalité de l'Âme et à l'existence de l'Être Suprême du culte meurtrier

et rétrograde de Robespierre ou au culte plus souple des théoanthrophiles ne suffisaient pas à remplacer une religion mythique et affective comme le christianisme. La tragédie de la Révolution Française consiste en ce que, sans le Catholicisme, elle s'est avérée impossible et qu'avec le Catholicisme elle l'était tout aussi.

Et toute cette réflexion théorique n'a pour but que nous introduire dans un texte très peu connu et très peu cité dans ce contexte de la révolution culturelle et cultuelle de l'An II mais qui nous semble paradigmatique du déisme en général et l'incarnation parfaite de la religion républicaine. Il porte comme titre ***Catéchisme Français ou Principes de Philosophie, de Morale, et de Politique républicaine, à l'usage des Écoles Primaires*** par LA CHABEAUSSIERE, datant de l'An VI de la République. Il fut publié à Poitiers, chez Catineau, Imprimeur-Libraire, rue de la maison commune. Un bon nombre de graphismes d'enfants écrits sur les feuilles de l'exemplaire que nous avons consulté prouvent qu'il fut utilisé par un écolier qui apprenait à peine les premières lettres. Le 28 brumaire de l'An II (le 28 octobre 1793), la Convention avait décrété qu'aucun ecclésiastique ou religieux ne pourrait être nommé instituteur. La mesure prise avait comme premier but d'étouffer dans l'oeuf la transmission du catholicisme enseigné aux enfants par les défenseurs de la religion romaine. La Convention elle-même avait décidé d'organiser un enseignement catéchétique propre aux enfants républicains ou seraient exposés les principes religieux qui guideraient les instituteurs et les enfants. Le gallicanisme du titre est manifeste. Le jury chargé du choix des livres élémentaires soumit ce catéchisme au comité d'instruction publique de la Convention nationale, qui, à son tour, l'envoya au Conseil des Cinq-Cents, sur le rapport du représentant Lakabal. Ce catéchisme fut adopté par la sanction du Conseil des Anciens sur le rapport de Barbé-Marbois. Il fut approuvé le germinal et présente deux caractéristiques originales: la première c'est qu'à la fin du petit in-folio le lecteur peut trouver en appendice la *Déclaration des Droits et des Devoirs de l'Homme et du Citoyen*. Deuxième curiosité et non moins étonnante: ce catéchisme est rédigé en vers pour faciliter la mémorisation par les enfants auxquels il se destinait, mais l'ensemble doctrinal pourrait tout aussi bien être utile pour une nouvelle instruction des adultes républicains. D'une seule pierre deux coups... Le mot catéchisme dans ce texte prosodique a certainement une dénotation différente de celle des cathécismes traditionnels qui étaient organisés sur la catéchèse historique et liturgique, comme ceux de Pierre Canisius, du Concile de Trente, du Cardinal Bellarmin, de Bossuet. Il n'était pas question dans tous ces manuels catéchétiques d'une pédagogie pour enfants dans l'apprentissage de la foi. Luther et Calvin insistèrent les premiers sur le besoin d'une catéchèse pour enfants. Or, ce catéchisme révolutionnaire, omis exprès ou par méconnaissance dans toutes les listes

encyclopédiques de catéchismes, est une pièce qui devra attirer notre attention. Les histoires de la Révolution Française analysées sous l'angle de la révolution religieuse l'oublient également. Les livres sur le bicentenaire ne lui font aucune allusion. Pourtant, ce catéchisme nous paraît d'abord une pièce fondamentale de l'histoire de la révolution religieuse et culturelle à laquelle on aspirait vivement. La révolution des mentalités ne serait possible que si elle commençait par les enfants.

Le déisme ou le théisme encyclopédiste trouva en lui son incarnation la plus réussie et perverse. Sans aucune dimension kerygmaticque, ce catéchisme, héritier à la fois du culte de la Raison et de celui de l'Être Suprême, fut tout à fait novateur en matière de religion. Ainsi, il vidait d'un seul coup toute la substance historique de la catéchèse, c'est-à-dire, la Bible et la tradition patristique. Les points de repère éthiques de quasiment tous articles de "foi" ne sont jamais la Bible, la Révélation, la Tradition des Pères de l'Église, mais tout simplement les Droits, les Devoirs de l'Homme et du Citoyen et la Constitution. Son message religieux ne dépasse jamais le domaine restreint de la théodicée. Il offre, bien au contraire, une religion naturelle, sans dogme ni fondateur, qui se résume en appel à la conscience civique, indispensable en tant que base essentielle de la morale sociale et de la pratique de la vertu républicaine. Voltaire et Montesquieu avaient préconisé la religion en tant que naturellement indispensable. La religion serait plus utile et nécessaire dans un État libre que dans un État absolutiste et la crainte des dieux serait le frein et pour les tyrans et pour leurs sujets. La République exigeait tout simplement un fondement éthique pour son maintien dans l'ordre et dans le respect mutuel. Le code constitutionnel, la *Déclaration des Droits et des Devoirs* assureraient, à eux seuls, l'équilibre social entre ceux qui exercent le pouvoir et ceux qui le subissent. L'enfant au catéchisme apprendrait dans son premier quatrain qu'il est un "homme libre, Français, républicain par choix", et non un fils de Dieu, dont la mission serait de servir son frère et sa patrie, travailler pour vivre à ses dépens, en abhorrant l'esclavage et en se soumettant aux lois. Son auteur et la Convention qui l'a approuvé acceptent cependant dans le deuxième quatrain l'idée de création par un Dieu tout puissant, invisible et lointain, une sorte d'horloger universel qui, au sens pascalien du terme, fait tourner la machine de l'univers. Il n'exige aucun des terribles sacrifices demandés par Iahvé aux humains et se contente d'un culte intérieur, mélange de respect et de reconnaissance. Et sur terre, cet être libre devra suivre une route prescrite qui le conduira du berceau au tombeau, sans peur de la mort, puisqu'elle conduit au seuil d'une vie sans travail et sans souffrance, que seul l'homme méchant pourra craindre de peur d'un châtement. Ce catéchisme accepte également dans la ligne de la religion de Robespierre l'existence et l'immortalité de l'âme. La mort est le pont entre les deux vies. La vertu

est le ressort de tout le système républicain. Le critère de distinction entre le bien et le mal est d'ordre purement rationnel: c'est la raison qui guide la conscience.

La raison est le frein de toutes les passions. Plusieurs quatrains sont un hymne à la Raison, sentinelle de l'âme et de la conscience qui évite le désordre et le déséquilibre passionnel. Les vertus soi disant morales, justice, prudence, courage, tempérance, constituent le chemin du bonheur personnel poursuivi par chaque homme libre, citoyen d'une patrie d'hommes libres qui doivent éviter la colère, l'orgueil, l'avarice, l'envie, le mensonge et l'hypocrisie laquelle était un péché mignon du temps de *Tartuffe* de Molière, mais considérée dès lors comme le degré suprême de la corruption du fait que "l'art de masquer le vice est un vice de plus" (art. 28).

De l'individu face à son Dieu éternel et à sa conscience, ce catéchisme conventionnel passe aux Droits et aux Devoirs du Citoyen qu'il résume dans des formules sculptées en médaille qui reprennent l'idée de liberté ("Dieu fit la liberté: c'est son plus bel ouvrage"). Contre l'idéal égalitaire de Babeuf, ce catéchisme au service de la bourgeoisie définitivement triomphante imposait la propriété comme un droit sacré. Le babouvisme fut le dernier soupir de la Révolution égalisatrice. Écoutons donc son trente-neuvième précepte: "Ne désirons jamais ce que possède un autre: / Respectons, défendons et sa vie et ses biens: / La sûreté d'autrui nous garantit la nôtre: / Blessé les droits d'un seul, c'est annuler les siens". Mais l'article le plus habile de ce catéchisme, qui en compte 55, est selon nous le quarantième. Celui-ci érige en question le problème délicat des droits égaux pour tous devant la loi et des inégalités réelles, non à cause de la naissance et du sang, mais par la suite d'une division inégale de talents et de moyens dans chaque individu. Le poète/catéchiste contourne les difficultés de cette théorie dans ce contexte révolutionnaire effervescent et scande en toute sérénité:

*"Un pacte dont le noeud unit la masse entière,  
Du grand nombre au moins grand oppose la barrière;  
Fort de l'appui de tous, le faible, par les lois,  
Inégal en moyens, devient égal en droits" (art. 41).*

Les injustices de la nature seraient ainsi corrigées par l'ordre social et l'égalité tant proclamée par la Révolution trouvait ainsi un appui moral qui l'annéantissait en même temps qui l'affirmait.

Un autre aspect vraiment intéressant de ce catéchisme consiste en ce qu'il invoque non seulement les droits de la propriété qui limite au départ l'idée théoriquement triomphante d'égalité de tous les citoyens devant la loi, mais pareillement la Constitution, qui se porte garante de tous les droits et qu'il appelle "palladium" de la liberté. Dans le contexte socio-politique de

l'époque, on constate que la mentalité collective était encore si imprégnée de religion qu'aucune révolution sociale ne serait possible sans toucher à chaque pas à la religion et vice-versa. Cette allusion à la Constitution du pays dans un catéchisme n'est pas sans nouveauté. La Constitution aurait pu faire appel au catéchisme, mais pas le contraire. L'histoire des catéchismes présentait la doctrine à croire sans traces politiques et culturelles comme celles de la République Française qui rendait Dieu républicain. Or, l'auteur de ce catéchisme, nourri encore par le souffle révolutionnaire, incorpore l'historique dans l'éternel, le civique dans le religieux, dans un mélange pour le moins scandaleux pour les ouailles. Il pousse encore plus loin cette intégration des valeurs civiques dans les valeurs métaphysiques, en raisonnant sur les qualités sociales et les occupations qui doivent distinguer les bons citoyens, sur le patriotisme, sur l'utilité de l'étude, sur l'amitié, sur les devoirs des enfants envers leurs parents, les devoirs réciproques des époux, des instituteurs, des maîtres envers leurs serviteurs. En ce qui concerne l'étude, l'auteur affirme:

*"L'ÉTUDE instruit l'enfance, embellit la vieillesse,  
Augmente le bonheur, console la détresse;  
Et contre l'ignorance armant la vérité,  
Aux pièges de l'erreur oppose la clarté"* (art. 48).

Pour lui, l'étude est la source de tous les biens dans la mesure où elle élimine l'obscurantisme, le fanatisme et l'esclavage et évite la dégradation de la nature (art. 49). La Révolution s'était affirmée dès le début comme une guerre sans frontières à l'ignorance, à l'intolérance et au fanatisme, qui permettrait de respecter les différences d'opinion et d'expression de la société et de l'individu.

Mais le dernier article de ce code est très conservateur dans son contenu. Sans la moindre marque révolutionnaire, il rétablit le fondement théorique de la fin de la révolution égalitaire. Il aurait bien pu s'inscrire dans n'importe quel catéchisme catholique et monarchique. Il prescrit aux serviteurs par rapport à son maître:

*"Qu'il soit sûr, vigilant, sobre, actif, circonspect:  
Aucun devoir n'est vil; le vice seul peut l'être:  
Un valet vicieux n'est qu'un esclave abject;  
Un serviteur honnête est l'égal d'un bon maître"* (art. 55).

L'article précédent nuance quand même cette intégration idéologique consentie par l'agonie révolutionnaire dans ses quelques rôles post-rob-

pierristes, en exigeant du maître, lequel échange de l'or superflu pour de longs et pénibles services, qu'il soit doux, raisonnable et juste.

Bret, ce catéchisme révolutionnaire résume en quelque sorte toute l'histoire religieuse, sociale et politique de la Révolution de France, en exprimant d'une façon précise la lutte entre le laïcisation et le catholicisme. Il s'inspire du point de vue religieux des cultes de la Raison, de l'Être Suprême et de la théophilanthropie, en retirant à ses propres fondements théoriques toutes les marques bibliques, patristiques et ecclésiastiques. Du point de vue socio-politique, ce catéchisme s'abreuve à la Constitution et à la *Déclaration des Droits et des Devoirs de l'Homme et du Citoyen* en tant que bases éthiques d'une nouvelle vision du monde et de la société révolutionnaire. Il jette l'ancre d'un humanisme qui avait encore Dieu comme point de départ et d'arrivée, mais qui se penche surtout sur les conditions contemporaines de la vie en société sous le régime républicain. L'importance de ce document dans l'histoire globale de la Révolution Française nous paraît énorme lorsqu'on le considère sous l'angle culturel et religieux.

L'affaire Catherine Théot, "la Mère de Dieu" montée par le Comité de Sûreté Générale contre l'Incorruptible le 27 prairial et la Lettre de Payan suppliant Robespierre de prendre position contre tout cabotinisme et tout mysticisme le 9 messidor sont deux moments privilégiés des terribles contradictions de cette révolution religieuse et anti-religieuse à la fois sous le messianisme robespierriste, dernier espoir de survie de la révolution religieuse qui s'avérait impossible et annonçait le coup d'État de Napoléon, consul et empereur. La preuve indiscutable en est qu'une des premières mesures napoléoniennes fut la publication d'un nouveau catéchisme, le *Catéchisme à l'usage de toutes les Églises de l'Empire Français* (25), de 1806, 5 ans après le Concordat entre Bonaparte et Pie VII, qui avait pour exergue: "Unus Deus, una Fides, unum Baptisma", et condamnait au silence définitif un texte précieux en tant que témoin vivant d'une révolution religieuse avortée, parce que totale et même totalitaire sous la Terreur, mais lourde de conséquences socio-culturelles et politiques, que Napoléon n'a pas voulu (ou n'a pas pu) freiner. Le catéchisme de Napoléon s'intégrait à nouveau dans l'histoire du genre théologique et fut approuvé par le Cardinal Légat Jean Baptiste et par l'Archevêque de Paris, De Beloy. Le style empire est patent dans ces mots de son mandement:

*"Le prince qui nous gouverne, quoique élevé par la Providence au faite de la puissance humaine, fait gloire de reconnaître que ce n'est point aux Empereurs, mais aux Pontifes, qu'il appartient de prêcher les dogmes de la Sainte Église de Dieu" (26).*

Le gallicanisme de ce catéchisme impérial atteint son sommet



historique, séquelle évidente de l'émancipation progressive du pouvoir laïque par rapport au sacré. Il s'affirmait dans la plus pure tradition de celui dont fut auteur l'évêque de Meaux, Bossuet, qui fit adopter en France les libertés gallicanes. L'archevêque de Paris, lui, sentant comme, du reste, les autres évêques de France que Napoléon leur avait procuré la paix et garanti la survie du catholicisme, se justifie du fait que ce catéchisme contienne plus de doctrine politique sur les devoirs envers les princes que ses précédents:

*"parce que les circonstances du temps où nous vivons ne ressemblait point à celles des temps qui ont précédé" (27).*

Et il y ajoute d'une façon très subtile:

*"Mais les principes qui y sont enseignés sont de tous les siècles; parce que la Religion ne change pas de principes. En publiant aujourd'hui les obligations qu'elle nous impose envers l'empereur, nous ne faisons que ce que firent les premiers chrétiens; nous nous servons des mêmes expressions dont ils se servirent" (28).*

Ce "sacre" de Napoléon vint couronner le "mandement" qui le déclare un second Constantin, protecteur de la vraie religion. Napoléon et Portalis, ministre des cultes, l'ont signé et imposé. C'était la fin de la révolution culturelle et cultuelle et la confirmation ecclésiastique de l'aventure consulaire et impériale qui détruisait à la fois et les idéaux républicains et les tentatives de la construction d'une société sans religion, au moins, sans églises.

C'était l'enterrement définitif de ce catéchisme civique de l'An VI, syllabaire d'une société républicaine vertueuse, non en raison du charisme, mais d'un effort laïque collectif de perfectionnement dans la liberté et par la liberté morale et politique, donc sans mystères, sans miracles, sans Révélation.

La Leçon X du catéchisme napoléonien sur le sixième commandement était un coup de hache sur l'esprit sans-cultotte de la Convention:

*D. À quoi sommes-nous obligés par ce ce précepte?  
R. À nous contenter de l'état ou il plaît à Dieu de nous mettre, et à souffrir la pauvreté avec patience, quand il lui plaît de nous l'envoyer" (29).*

La Révolution avait pourtant jeté les semences d'une nouvelle mentalité culturelle moderne que les fers de l'Empire et de la Restauration n'ont jamais réussi à exterminer.

Elle avait beau être muselée par tout le système politique impérial mégalomane, ce catéchisme sous Napoléon lui fournissait le soutien

idéologique indispensable à sa dictature. La Leçon VII, à propos du quatrième commandement, lui était exclusivement consacré interdisant aux catholiques toute idée de révolte et/ou de révolution contre le pouvoir établi:

*"Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent, et nous devons en particulier à Napoléon 1.er, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône; nous lui devons encore des prières ferventes pour son salut et pour la prospérité spirituelle et temporelle de l'État." (30)*

Mais ces fiançailles entre l'église catholique française et Napoléon I.er, troc pour troc, avaient d'autres raisons que ce catéchisme n'a pas escamotées:

*"car il est celui que Dieu a suscité dans les circonstances difficiles pour rétablir le culte public de la religion sainte de nos pères, et pour en être le protecteur. Il a ramené et conservé l'ordre public par sa sagesse profonde et active; il défend l'État par son bras puissant; il est devenu l'oint du Seigneur par la consécration qu'il a reçue du souverain pontife, chef de l'église universelle" (31).*

La conclusion de son auteur ne se fait pas attendre:

*"Honorer et servir notre empereur est donc honorer et servir Dieu même" et résister à l'ordre établi par lui c'est se rendre digne de la damnation éternelle" (32).*

Et la boucle est bouclée lorsque qu'il prévoit que l'empire est un don de Dieu transmissible aux successeurs légitimes de l'Empereur...

On est, en fait, bien loin du catéchisme de l'an VI, pièce unique dans son genre, laquelle, nous osons le dire, constitue un des chapitres les plus vivants de l'histoire de la Révolution de France. Il incarne un peu tardivement l'apogée des cultes de la Raison, de l'Être Suprême et de la théophilanthropie, qui ont essayé de remplacer, en désespoir de cause, le vieux culte catholique, ennemi avoué de la Révolution égalitaire, colonne inébranlable de l'Ancien Régime qui prenait féodalité / catholicité et perfectibilité sociale et politique pour synonymes absolus.

A. Ferreira de Brito  
Université de Porto

## NOTES

(1) — VOVELLE, Michel, **La Révolution contre l'Église — De la Raison à l'Être Suprême**, Bruxelles, Éditions Complexe, 1988, p. 158.

(2) — **L'Abbé Grégoire Évêque des Lumières**, textes réunis et présentés par Frank Paul Bowman, Paris, Editions France-Empire, 1988, p. 16.

(3) — BRITO, Ferreira de, **Revolução Francesa - Emigração e Contra-Revolução**, Porto, Núcleo de Estudos Franceses da Universidade do Porto, 1989.

O autor da **Révolution de France** foi identificado por Claude Lacombe, como se poderá ver no seu artigo publicado em **Intercâmbio**, Instituto de Estudos Franceses da Universidade do Porto, nº 5, 1994, pp 21-56

(4) — BARRUEL, **Abrégé des Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme**, Hamburgo, chez C. P. Fauche Libraire, 1800.

(5) — ROBINET, **Le Mouvement religieux à Paris pendant la Révolution (1789-1801)**, tome I, **La Révolution dans l'Église**, Paris, Léopold Cerf/Charles Noblet, 1896.

(6) *Idem*, pp. 303-304.

(7) *Idem*, p. 304, en note.

(8) FURET, François et RICHEL, Denis, **La Révolution — Des États Généraux au 9 - Thermidor**, tome I, tome II, **Du 9 - Thermidor au 18 - Brumaire**, Paris, 1965.

(9) — ROBINET, *op. cit.*, p. 395.

(10) — COUSIN, Bernard, CUBELLS, Monique et MOULINAS, René, **La pique et la croix — histoire religieuse de la Révolution française**, Paris, Centurion, 1989.

(11) — ROBINET, *op. cit.*, p. 395.

(12) — Paris, Buchesne, 1989.

(13) — Limoges, Criterion, 1989.

(14) — DAVID, Marcel, **Fraternité et Révolution française, 1789-1799**, Paris, Aubier, 1987.

(15) — **La pique et la croix**, *op. cit.*, p. 188.

(16) — **La Révolution contre l'Église**, *op. cit.*, p. 67.

(17) — *Idem*, pp. 67-68.

(18) — *Idem*, pp. 272.

(19) — *Idem*, p. 273.

(20) — *Idem*, *ibidem*.

(21) — *Idem*, p. 274.

(22) — *Idem*, *ibidem*.

(23) — **La Révolution contre l'Église**, *op. cit.*, p. 156.

(24) — **Le Mouvement religieux à Paris pendant la Révolution (1789-1801)**, *op. cit.*, p. 108.

(25) — Paris, chez la veuve Nyon, 1806.

- (26) — **Idem**, p. VI.
- (27) — **Idem**, p. VIII.
- (28) — **Idem**, **ibidem**.
- (29) — **Idem**, p. 62.
- (30) — **Idem**, p. 58.
- (31) — **Idem**, p. 59.
- (32) — **Idem**, **ibidem**.

**CATÉCHISME FRANÇAIS**  
**ou**  
**PRINCIPES**

De Philosophie, de Morale et de Politique  
républicaine,  
À l'usage des Écoles primaires

**PAR LA CHABEAUSSIÈRE**

On y adjoint la Déclaration des Droits et des Devoirs de l'Homme et du  
Citoyen

À POITIERS  
CHEZ CATINEAU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE

Rue de la Maison commune  
An VI.e de la République

La décision du jury des livres élémentaires, confirmée par le comité d'instruction publique de la Convention nationale, a passé en résolution au Conseil des Cinq-Cents, sur le rapport du représentant *Lakanal*, membre de la commission chargée de l'examen; et depuis en loi par la sanction du Conseil des Anciens, sur le rapport du représentant *Barbé-Marbois*. C'est d'après cette loi, du 6 germinal, que le *Catéchisme français* a été reçu de devoir être mis au nombre des livres d'élèves à l'usage des écoles primaires.

## CATÉCHISME FRANÇAIS

### Qui êtes-vous?

1. HOMME libre, Français, républicain par choix; (*Droits de l'H.*, art. 5)  
Né pour aimer mon frère et servir ma patrie,  
Vivre de mon travail ou de mon industrie,  
Abhorrer l'esclavage et me soumettre aux lois. (*Devoirs*, art. 3)

### Qui vous a créé?

2. CELUI dont le pouvoir a tout fait en tout lieu,  
Le ciel, les éléments, les animaux, les hommes,  
Les astres, la lumière et le globe où nous sommes:  
J'y crois en l'admirant, et je l'appelle DIEU

### Qu'est-ce que Dieu?

3. JE ne sais ce qu'il est; mais je vois son ouvrage:  
Tout à mes yeux surpris annonce sa grandeur:  
Mon esprit trop borné n'en peut tracer l'image;  
Il échappe à mes sens, mais il parle à mon coeur.

### Comment faut-il honorer Dieu?

4. L'ORDRE de l'univers atteste sa puissance;  
Tout est, pour les humains, ou merveille, ou bienfait.  
Son culte est le respect et la reconnaissance:  
L'hommage qu'il préfère est le bien que l'on fait.

### Qu'est-ce que la vie?

5. CHAQUE pas, du berceau nous conduit au cercueil;  
C'est la route prescrite: on y voit maint écueil.  
L'homme qui la parcourt d'un oeil sûr, d'un pas ferme,  
En embellit l'espace, et n'en craint pas le terme.

### Qu'est-ce que le cercueil ou la mort?

6. LE repos des douleurs, le seuil d'une autre vie;  
Un instant que craint seul l'homme lâche ou pervers;  
Désirable, s'il sauve ou l'opprobre ou les fers;  
Glorieux, s'il devient utile à la patrie.

### **Qu'est-ce que l'âme?**

7. JE n'en sais rien; je sais que je sens, que je pense,  
Que je veux, que j'agis, que je me ressouviens,  
Qu'il est un être en moi qui hors de moi s'élançe;  
Mais j'ignore où je vais, et ne sais d'où je viens.

### **L'âme est-elle immortelle?**

8. TOUT change sans périr; l'âme est donc immortelle:  
L'âme survit entière au corps décomposé:  
J'en ressens le désir; Dieu m'eût-il abusé?  
Pour sitôt la détruire, où il tant fait pour elle?

### **Quel est le sort qui nous attend après la mort?**

9. DES prix pour la vertu, des peines le crime.  
C'est le frein du méchant, l'espoir du malheureux,  
la consolation du juste qu'on opprime.  
Espérons dans le doute, et soyons vertueux.

### **Qu'est-ce que la vertu?**

10. REMPLIR tous ses devoirs, craindre et fuir tous les vices, (*Devoirs*, art. 2)  
N'est point assez pour le bon citoyen:  
En faisant ce qu'on doit on est homme de bien;  
Mais on n'est vertueux que par des sacrifices.

### **Comment un sacrifice est-il méritoire?**

11. S'IL sert à la patrie, à la société: (*Devoirs*, art.3)  
Toute oeuvre, sans ce but, est une oeuvre stérile:  
Pour être vertueux, servons l'humanité;  
Le sacrifice est nul quand il n'est pas utile.

### **Comment distinguer le bien et le mal?**

12. DIEU mit, pour diriger notre inexpérience,  
Près de nos sens grossiers un sens plus délicat;  
Il suit nos mouvements, les guide ou les combat:  
C'est la raison qui parle à notre conscience.

### **Qu'est-ce que la conscience?**

13. C'EST cette voix secrète et cet instinct suprême,  
Qui de la volonté précède et suit l'effet.  
Qui l'écoute est toujours en paix avec lui-même,  
Et qui veut le tromper y trouve son arrêt.

### **N'avons-nous pas des passions? Quelle en est la source?**

14. LE plaisir, la douleur, la crainte et l'espérance  
Sont les instigateurs de tous nos mouvements;  
Leur borne est la raison, leur frein la tempérance:  
Au-delà c'est le désordre; ils deviennent tourments.

### **N'est-ce pas Dieu qui nous donna nos passions?**

15. OUI, pour notre salut Dieu nous donna sans doute  
Le désir d'être heureux, la crainte de souffrir:  
Mais un faux bien qu'on aime, un faux mal qu'on redoute,  
Nous en ferment la voie, au lieu de nous l'ouvrir.

### **Comment définissez-vous les passions?**

16. LA révolte des sens, d'immodérés désirs,  
Du feu céleste en nous obscurcissant la flamme,  
Détruisant, en tyrans, la liberté de l'âme,  
Et menant aux regrets par l'appât des plaisirs.

### **Pourquoi l'Être Suprême mit-il en nous les passions auprès de la raison?**

17. D'UN char à deux coursiers l'âme est comme le guide;  
L'un est paisible, l'autre vif et fougueux  
L'un attend l'aiguillon, l'autre appelle la bride;  
L'un a besoin de l'autre, et le char de tous les deux.

### **N'eût-il pas mieux valu ne pas nous donner de si grands ennemis?**

18. S'il fit mes ennemis, il les fit pour ma gloire:  
Pour les vaincre, il m'a mis les armes à la main;  
Si je sais m'en servir, le triomphe est certain.  
Le péril du combat embellit la victoire.



### **Comment éviter les surprises?**

19. LA raison fait toujours exacte sentinelle;  
À son premier appel armons-nous aussitôt;  
Signalons le tyran, frappons-le au premier mot;  
Et de peur d'incendie étouffons l'étincelle.

### **Quelles sont les vertus principales?**

20. SOYONS justes, prudents, tempérants, courageux;  
De ces quatre vertus naîtront toutes les nôtres:  
De la société l'une affermit les noeuds;  
Le bonheur personnel est le prix des trois autres.

### **Quels sont les vices opposés aux quatre vertus principales? Quel en est le danger?**

21. LA haine universelle attend l'iniquité;  
Le malheur est souvent le fruit de l'imprudence;  
Les douleurs et la mort suivent l'intempérance,  
Et le mépris public poursuit la lâcheté.

### **Que prescrit la justice?**

22. NE fais à nul mortel ce que tu crains pour toi; (*Devoirs*,art.2)  
Religieusement garde toujours ta foi;  
Sois bienfaisant par goût, sans vouloir le paraître;  
Ne crois point aux ingrats, et garde-toi de l'être.

### **À quoi sert la prudence?**

23. LA prudence avertit, fait prévoir et choisir,  
Affaiblit les dangers, prépare les ressources,  
Maîtrise les hasards, en démêle les sources,  
Garantit le présent et fonde l'avenir.

### **Qu'est-ce que la tempérance?**

24. SAVOIR régler ses goûts, modérer ses besoins;  
Qui fuit les excès, jouit et mieux et davantage:  
Le plus sage est celui qui désire le moins;  
L'abus même du bien en corromprait l'usage.

### **Qu'est-ce que le courage?**

25. CE n'est ni la froideur ni la témérité:  
Mais bravons de sang froid un danger nécessaire;  
Supportons les revers avec tranquillité:  
Savoir les dominer, c'est presque s'y soustraire.

### **Quels sont les vices principaux où nous entraînent nos passions?**

26. LA colère, l'orgueil, l'avarice et l'envie,  
Faux calculs de l'esprit, écarts de la raison.  
Il en est deux plus vils par leur combinaison:  
Ce sont ceux du mensonge et de l'hypocrisie.

### **Le mensonge est donc un grand mal?**

27. LE menteur s'avilit et renonce à l'estime,  
On ne croit plus quiconque a menti plusieurs fois:  
À la vérité seule on doit prêter sa voix;  
Tout mensonge est un tort; et s'il nuit, c'est un crime.

### **Qu'est-ce que l'hypocrisie?**

28. De la corruption c'est le degré suprême,  
Qui prend pour se masquer, les dehors des vertus;  
Mais tôt ou tard il perce et se trahit lui-même.  
L'art de masquer le vice est un vice de plus.

### **Qu'est-ce que la colère?**

29. LA colère est l'accès d'une courte démence:  
Il égare l'esprit, fausse le jugement;  
Honteux, s'il est l'effet d'un premier mouvement,  
Il devient criminel s'il mène à la vengeance.

### **Quel est l'inconvénient et le préservatif de l'orgueil?**

30. TROP d'estime de soi mène au mépris d'autrui,  
Nuit même au vrai mérite, et fait douter de lui.  
Le vrai moyen d'atteindre au plus haut point de gloire,  
C'est d'y toujours prétendre et ne jamais s'y croire.

### **Qu'est-ce que l'avarice?**

31. L'AVARICE veut gagner, et c'est pour enfouir:  
Dur, chagrin, inquiet, toujours dans les alarmes,  
Il vit sans vivre, et meurt sans arracher de larmes:  
La soif de posséder détruit l'art de jouir.

### **Qu'est-ce que l'envie?**

32. DE l'émulation distinguez l'envie:  
L'une admire un succès et veut le surpasser;  
L'autre en fait son poison et voudrait l'effacer:  
L'une mène à la gloire, et l'autre à l'infamie.

### **La paresse n'est-elle pas aussi un vice?**

33. DANS le corps social chaque membre placé,(*Devoirs*,art.3)  
S'il n'a pas part aux travaux, n'a droit aux bénéfices  
La paresse bientôt conduit à tous les vices;  
L'homme oisif est souvent en méchant commencé.

### **Quels sont les différents états auxquels l'homme est appelé? Que doit-il être?**

34. BON citoyen, bon fils, bon époux et bon père;  
Titres saints! Trop heureux qui peut tous vous porter!  
Que de soins, de devoirs font votre ministère:  
C'est en les remplissant qu'il faut vous mériter.

### **Quels sont les devoirs généraux du citoyen?**

35. À son pays on doit ses facultés entières;( *Devoirs*,art.9)  
Secours aux malheureux, obéissance aux lois;( *Art.2et3*)  
À ses frères des soins, au monde ses lumières.  
Qui trahit ses devoirs perd à l'instant ses droits.( *Art. 7*)

### **Quels sont les droits du citoyen?**

36. DE librement penser, croire, agir, s'exprimer;( *Droits*,art.1er)  
De posséder les fruits que son travail lui donne;  
D'être sûr dans ses biens, et sûr dans sa personne,  
Et d'opposer sa force à qui veut l'opprimer.

### **Qu'est-ce que la liberté?**

37. DIEU fit la liberté: c'est son plus bel ouvrage;(Droits,2)  
Mais il faut des coeurs purs pour goûter ses bienfaits:  
À l'autel des vertus épurons notre hommage,  
Adorons-la toujours, ne la souillons jamais .

### **La liberté donne donc le droit de tout faire?**

38. LA liberté n'est pas ce penchant de nature(Droits,art.2)  
De repousser tout frein, de haïr tout pouvoir:  
Elle est le droit d'agir comme on doit le vouloir:  
La justice est sa règle et la loi sa mesure.

### **La propriété est donc un droit sacré?**

39. NE désirons jamais ce que possède un autre:(Droits,art.5)  
Respectons, défendons et sa vie et ses biens:  
La sûreté d'autrui nous garantit la nôtre; (Id.,art.4)  
Blessier les droits d'un seul, c'est annuler les siens.(Devoirs,art.7)

### **Comment le faible peut-il résister au plus fort?**

40. L'ÉTERNEL qui nous fit d'inégale mesure,(Droits,art.3)  
Inégaux en talents, en force, en faculté,  
Lui-même a réparé ces inégalités,  
Et l'ordre social corrige la nature.

### **Comment la corrige-t-il?**

41. UN pacte dont le noeud unit la masse,(Droits,art.4)  
Du grand nombre au moins grand oppose la barrière;  
Fort de l'appui de tous, le faible, par les lois,  
Inégal en moyens, devient égal en droits.

### **Qu'est-ce que la loi?**

42. La volonté de tous, la règle universelle,(Droits,art.6)  
L'effroi des malfaiteurs, l'appui des innocents.  
Respect aux magistrats ses organes puissants!(Devoirs,art.3)  
Sitôt qu'elle a parlé, courbons-nous devant elle.

### **Qu'est-ce que la constitution?**

43. LE garant de nos droits, de notre volonté;(Const.,tit.14)  
De nos moeurs, nos devoirs, la règle et la mesure.  
Républicains! veillons pour la conserver pure!  
C'est le palladium de notre liberté. (*Disposit. génér.*,art.377)

### **Quel est le résumé des devoirs généraux de l'homme en société?**

44. CRAINS Dieu, sers ton pays et chéris ton semblable;(Devoirs,art.3)  
Respecte le malheur, honore les vieillards:  
Admire les talents et rends hommage aux arts.  
Sans l'outrager surtout, plains un frère coupable.

### **Suffit-il d'être accusé pour être cru coupable?**

45. LE soupçon quelquefois plane sur l'innocence; (*Droits*,art. 8, 9, 10, 11  
et 13)  
Suspend tout jugement jusqu'à l'arrêt légal:  
Ne condamne sur la simple apparence:  
Sois prompt à croire au bien et lent à croire au mal.

### **Quelles sont les qualités sociales et les occupations qui doivent distinguer le bon citoyen?**

46. ÊTRE humain, juste et franc; repousser sans pitié(*Devoirs,cet article les renferme tous*)  
L'egoïsme, l'intrigue et toute tyrannie;  
Cultiver avec soin, pour embellir sa vie,  
L'amour de son pays, l'étude et l'amitié.

### **Qu'est-ce que l'amour de son pays, ou le patriotisme?**

47. UN mouvement sublime, un élan plein de flamme,  
Dont le vrai citoyen sent son coeur transporté;  
Lui seul fait les héros, exalte, aggrandit l'âme;  
C'est l'enfant de l'honneur et de la liberté.

### **À quoi sert l'étude?**

48. L'ÉTUDE instruit l'enfance, embellit la vieillesse,  
Augmente le bonheur, console la détresse;

Et contre l'ignorance armant la vérité,  
Aux pièges de l'erreur oppose sa clarté.

### **L'ignorance est donc nuisible?**

49. Tous les maux de la terre ont été son ouvrage;  
Elle a produit l'oubli, l'abandon de nos droits,  
Servi le fanatisme, enfanté l'esclavage,  
Dégradé la nature et profané ses lois.

### **Qu'est-ce que l'amitié?**

50. UN sentiment fondé sur les plus doux rapports,(*Devoirs,art.4,Bon ami*)  
Flatteur pour qui l'inspire, heureux pour qui l'éprouve,  
Où l'on rend à son tour le charme qu'on y trouve:  
L'amitié partagée est une âme en deux corps.

### **Quels sont les devoirs des enfants envers les auteurs de leurs jours?**

51. DOCILITÉ, respect, soins et reconnaissance:(*Devoirs,art. 4,Bon Fils*)  
Mes enfants pour moi-même en auront à leur tour.  
Puis-je autrement payer que par un saint amour  
Tous les maux qu'à ma mère a coûté ma naissance?

### **Quels sont les devoirs réciproques des époux?**

52. ESTIME mutuelle, égards et complaisance;(Devoirs,art. 4,*Bon époux*)  
Communauté de soins, de travail, de plaisir:  
Égalité de droits, rapports de confiance:  
C'est pour se rendre heureux qu'on a dû se choisir.

### **Quels sont les devoirs des pères et mères et des instituteurs?**

53. TRACER aux jeunes coeurs les routes du devoir;(Devoirs,art. 4, *Bon père*)  
Au civisme, aux vertus y préparer des temples;  
Par la douce amitié tempérer le pouvoir,  
Et joindre à ses leçons l'ascendant des exemples.

### **Quels sont des devoirs des maîtres envers leurs serviteurs?**

54. MON semblable, forcé de me vendre ses soins,(*Droits,art.15*)

Attend de moi douceur, égards, raison, justice;  
Contre un or superflu j'échange un long service;(Devoirs,art.2)  
- Dans ce troc inégal, c'est moi qui donne moins.

**Quels sont ceux du serviteur envers son maître?**

55. QU'IL soit sûr, vigilant, sobre, actif, circonspect:  
Aucun devoir n'est vil; le vice seul peut l'être:  
Un valet vicieux n'est qu'un esclave abject;  
Un serviteur honnête est l'égal d'un bon maître.

## DÉCLARATION DES DROITS ET DES DEVOIRS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

LE PEUPLE FRANÇAIS proclame, en présence de l'Être suprême, la déclaration suivante des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen.

### DROITS

Art. 1.<sup>er</sup> Les droits de l'homme en société sont la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété.

2. La liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui.

3. L'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

L'égalité n'admet aucune distinction de naissance, aucune hérédité de pouvoirs.

4. La sûreté résulte du concours de tous pour assurer les droits de chacun.

5. La propriété est le droit de jouir et de disposer de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.

6. La foi est la volonté générale, exprimée par la majorité ou des citoyens ou des représentants.

7. Ce qui n'est pas défendu par la loi, ne peut être empêché.

Nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

8. Nul ne peut être appelé en justice, accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites.

9. Ceux qui sollicitent, expédient, signent, exécutent ou font exécuter des actes arbitraires, sont coupables et doivent être punis.

10. Toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de la personne d'un prévenu, doit être sévèrement réprimée par la loi.

11. Nul ne peut être jugé qu'après avoir été entendu ou légalement appelé.

12. La loi ne doit décerner que des peines strictement nécessaires et proportionnées au délit.

13. Tout traitement qui aggrave la peine déterminée par la loi, est un crime.

14. Aucune loi, ni criminelle, ni civile, ne peut avoir d'effet rétroactif.

15. Tout homme peut engager son temps et ses services, mais il ne peut se vendre ni être vendu; sa personne n'est pas une propriété aliénable.

16. Toute contribution est établie par l'utilité générale: elle doit être répartie entre les contribuables, en raison de leurs facultés.

17. La souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des citoyens.

18. Nul individu, nulle réunion partielle de citoyens, ne peut s'attribuer la souveraineté.

19. Nul ne peut, sans une délégation légale, exercer aucune autorité, ni remplir aucune fonction publique.



20. Chaque citoyen a un droit égal de concourir, immédiatement ou médiatement, à la formation de la loi, à la nomination des représentants du peuple et des fonctionnaires publics.

21. Les fonctions publiques ne peuvent devenir la propriété de ceux qui les exercent.

22. La garantie sociale ne peut exister si la division des pouvoirs n'est pas établie, si leurs limites ne sont pas fixées, et la responsabilité des fonctionnaires publics n'est pas assurée.

## DEVOIRS

Art. 1.<sup>er</sup> La déclaration des droits contient les obligations des législateurs: le maintien de la société demande que ceux qui la composent, connaissent et remplissent également leurs devoirs.

2. Tous les devoirs de l'homme et du citoyen dérivent de ces deux principes gravés par la nature dans tous les cœurs:

Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit.

Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir.

3. Les obligations de chacun envers la société consistent à la défendre, à la servir, à vivre soumis aux lois, et à respecter ceux qui en sont les organes.

4. Nul n'est bon citoyen, s'il n'est pas bon fils, bon père, bon frère, bon ami, bon époux.

5. Nul n'est homme de bien, s'il n'est franchement et religieusement observateur des lois.

6. Celui qui viole ouvertement les lois, se déclare en état de guerre avec la société.

7. Celui qui sans enfreindre ouvertement les lois, les élude par ruse ou par adresse, blesse les intérêts de tous: il se rend indigne de leur bienveillance et de leur estime.

8. C'est sur le maintien des propriétés que reposent la culture des terres, toutes les productions, tout moyen de travail et tout l'ordre social.

9. Tout citoyen doit ses services à la patrie et au maintien de la liberté, de l'égalité et de la propriété, toutes les fois que la loi l'appelle à les défendre.

